

## Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 15 mars 2016

L'an deux mille seize, le quinze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

|                           |                     |                       |                       |                     |                       |
|---------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Etaient présents :</b> | M.GUILLEMOT Franck, | M. GAUDIN Christophe, | M. GASTINE Christian, | M. TOURNE Frédéric, | Mme GAUDIN Christine, |
|                           | M.FAUCHEUX Jérémy,  | M. PICHOT Guillaume,  | M. LOUIS Olivier,     | M. BILLAULT Michel, |                       |

|                   |                     |  |  |  |
|-------------------|---------------------|--|--|--|
| <b>Absents :</b>  |                     |  |  |  |
| <b>Secrétaire</b> | M.GUILLEMOT Franck, |  |  |  |

Le compte rendu du 26 janvier 2016 est lu et approuvé.

### **Délibération N°2016/005 Renégociation du contrat d'assurance statutaire.**

M. le maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de Bazoches en Dunois de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ **agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

■ **agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée: 3, 4 ou 5 ans

Régime: capitalisation.

### **Délibération N° 2016/006 Versement subventions communales 2016.**

Le conseil municipal, après discussion, décide de verser des subventions de fonctionnement pour l'année 2016 :

|   |          |
|---|----------|
| ONACVG (Bleuets de France) .....  | 70 euros |
| Union Départementale fédérée des associations pour le Don de Sang ..... | 70 euros |
| Familles Rurales de la Basse Conie .....                                | 40 euros |
| Croix Rouge.....  | 40 euros |
| ADMR SIAD .....   | 35 euros |
| ADMR portage des repas à domicile .....                                 | 35 euros |
| Ligue contre le cancer .....  | 40 euros |
| Hand Ball Club de la Beauce d'Orgères.....                              | 50 euros |

Le conseil décide de ne pas donner de suite aux autres demandes reçues.

### **Délibération N° 2016/007 Gardiennage de l'Eglise.**

Le conseil municipal décide de verser la somme de 80 euros pour le gardiennage de l'Eglise, 40 euros pour l'année 2015 (non versée en 2015) et 40 euros pour l'année 2016, cette somme sera inscrite au budget au compte 6282.

### **Délibération N° 2016/008 Adhésion Maison de la Beauce.**

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Maison de la Beauce pour l'année 2016, et décide d'inscrire la somme de 80 euros au compte 6281.

### **Information sur le résultat de l'appel d'offre pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable à Boissay et Perthuiset.**

M. le maire informe le Conseil que 5 entreprises ont répondu. Dans le cadre de ce marché à procédure adaptée négociable, une demande de renseignements complémentaires leur a été faite. Nous sommes en attente des réponses.

### **Rappel des délibérations prises lors de cette séance :**

- ❖ **Délibération N° 2016/005 Renégociation du contrat d'assurance statutaire.**
- ❖ **Délibération N° 2016/006 Versement subventions communales 2016.**
- ❖ **Délibération N° 2016/007 Gardiennage Eglise.**
- ❖ **Délibération N° 2016/008 Adhésion maison de la Beauce**

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| Le Maire, Guy BILLAULT                      |  | Conseiller, Jérémy FAUCHEUX                      |  |
| 1 <sup>ère</sup> Adjoint, Franck GUILLEMOT  |  | Conseiller, Guillaume PICHOT                     |  |
| 2 <sup>ème</sup> Adjoint, Christophe GAUDIN |  | Conseiller, Olivier LOUIS                        |  |
| Conseiller, Christian GASTINE               |  | Conseiller, Michel BILLAULT                      |  |
| Conseiller, Frédéric TOURNE                 |  |  |  |
| Conseillère, Christine GAUDIN               |  | <b>Secrétaire de séance,</b><br>Franck GUILLEMOT |  |